

> NOYON, «le divorce du siècle!»

Le tribunal administratif rend un jugement favorable pour les militants CFDT!

Alors que la presse mondiale se fait l'écho du « mariage du siècle » et des retombées économiques pour les marques de la robe de Kate Middleton (dont les entreprises de dentelle de Calais), la CFDT traite ce sujet sans flash ni paillette!

NOYON, société calaisienne 100% familiale a été créée en 1919. Premier fabricant mondial de dentelle destinée à la lingerie-corsetterie, au prêt à porter et à la Haute Couture, l'entreprise reçoit en 2007 le label « Entreprise du patrimoine vivant » aux côtés de Dior, Hermès, Vuitton, Yves Saint-Laurent...

La CFDT s'y implante en 1997 et devient en mars 2003 le syndicat majoritaire et incontournable auprès de la Direction. 2003, c'est aussi l'annonce d'un 1er plan social, d'autres suivront tous les ans. À chaque fois l'équipe CFDT négociera et suivra le reclassement des salariés. En octobre 2008 l'entreprise est placée sous redressement judiciaire et après une période d'observation obtient un plan de continuation avec 220 salariés. Ce 6^{ème} PSE n'épargne pas les élus CFDT (Déléguée Syndicale comprise). La Direction réfute toute discrimination syndi-

cale envers la CFDT puisqu'en tout, 7 salariés protégés sont concernés par ce Plan Social... sauf que 5 sont des élus CFDT!

Pour la Section, il était clair que Noyon continuait à appliquer les pratiques d'une autre époque en cherchant le moyen de se débarrasser de la CFDT.

Pendant ces années de négociations, la répression envers les élus a été constante et notamment sur la déléguée syndicale qui après 23 ans d'ancienneté à la comptabilité s'est vu retirer toutes ses tâches au fil du temps...

Sur les 5 militants CFDT visé par le PSE, un a quitté l'entreprise dans le cadre d'un plan FNE, un autre est parti volontairement ne supportant plus la pression qu'il subissait. En décembre 2008 l'inspecteur du travail autorisait le licenciement des 2 délégués qui souhaitaient partir et annulait ceux des 3 autres militants en arguant que les licenciements étaient en lien avec leurs mandats syndicaux.

La Direction qui avait fait appel de la décision de l'inspecteur de travail auprès du ministre du Travail, obtient l'autorisation de licenciement des 3 camarades CFDT en juillet 2009, au

motif principal que les licenciements se justifient par le redressement judiciaire.

Dans les mois qui ont suivi la décision du ministre, les militants licenciés ont formé un recours contentieux devant la juridiction administrative. Enfin, le 11 mars 2011, par jugement rendu, le tribunal administratif a annulé la décision du ministre autorisant le licenciement des élus CFDT. Le tribunal ayant constaté l'absence de proposition de postes de reclassement et précisé que le licenciement de la déléguée syndicale n'était pas dépourvu de tout lien avec ses mandats.

Cette belle victoire est une énorme satisfaction et reconnaissance du travail effectué durant leur mandat pour Nathalie MABILLE (Déléguée Syndicale), Freddy COEUGNET (Membre Titulaire du C.E) et Bruno GOUDAL (Délégué du Personnel).

Ce jugement démontre l'importance d'une CFDT forte dans l'entreprise et qu'il n'est pas facile de se débarrasser d'une équipe qui gagne!

La Fédération qui a soutenu la Déléguée Syndicale, suit attentivement la suite de la procédure.

> Réveil du Monde Arabe

La Tunisie compte plus de 200 000 salariés dans les secteurs Textile-Habillement (44% des emplois industriels du pays). Elle est le 5^{ème} fournisseur de l'Union européenne en habillement. Près de la moitié des 2000 entreprises du secteur sont à capitaux étrangers ou mixtes, 376 d'entre elles sont françaises. Ses exportations s'élèvent à 2,5 milliards d'Euros avec une balance excédentaire (147%). Ce secteur est donc une activité clé pour les équilibres socio-économiques de la Tunisie. La France est son premier client en habillement et son second fournisseur en textile.

Même au plus fort des événements de la révolution du jasmin, l'économie tunisienne a continué à fonctionner. Au cours de cette période, qui aurait pu être difficile voire désastreuse pour l'économie tunisienne, les syndicats et les salariés ont fait preuve d'un grand esprit de responsabilité et d'initiative pour préserver l'outil de production et maintenir intacts les facteurs de compétitivité du secteur, favorisant ainsi l'emploi.

Le salaire minimum professionnel, dans le secteur Textile, est fixé par la convention collective

textile-habillement et représente 290,436 Dinars sur la base 48 heures/semaine, soit 0,70 euro par heure. Il est donc supérieur au SMIG mensuel Tunisien (base 48 heures) lequel est actuellement de 272,480 Dinars, soit 1,31 Dinar/heure (0,66 euro).

Des différences salariales existent sur le pourtour Maghrébin. Selon la presse marocaine, les autorités gouvernementales ont décidé d'augmenter le SMIG de 10% au 1^{er} juillet 2011 puis de 5% au 1^{er} janvier 2012. Le SMIG horaire sera ainsi porté à 11,43 Dirhams en juillet 2011, soit 1 euro par heure, puis à 12 Dirhams en janvier 2012, soit 1,05 euro. La décision du gouvernement marocain, prise sous la pression de la rue, va donc conduire à aggraver encore le différentiel de coûts salariaux minima garantis entre les deux pays concurrents!

La centrale patronale tunisienne a annoncé pour sa part que les négociations salariales se tiendront lorsque les conditions d'un dialogue apaisé seront réunies! Mais la grogne sociale préoccupe les donneurs d'ordres qui ont ralenti leurs commandes au profit du Maroc, de la Turquie et des Pays de l'Est.

À lire

Une vie ouvrière, un demi-siècle de parcours militant

Christine Belsoeur
Graveurs de Mémoire
TÉMOIGNAGES EUROPE France



Une vie ouvrière retrace la vie d'une ouvrière du textile de Roubaix, Yvonne Delemotte, qui reflète de manière étonnante la vie de la seconde partie du XX^{ème} siècle et les profondes évolutions qui s'y sont produites. Yvonne est née dans une famille d'ouvriers du textile, dans un quartier de courées à Roubaix, sans eau et sans électricité.

Elle découvre le monde du travail à 14 ans, devient mère à 16 ans et croise la CFDT à laquelle elle adhère.

Elle franchit tous les stades de responsabilités syndicales pour devenir, de 1989 à 1998, Secrétaire générale de la fédération Hacuitex.

Prix éditeur : 24,50 €